
Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 9 avril 2024, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 3 avril 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe (à partir de la question 9), DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, CANLERS Guy, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme (à partir de la question 7), DERICQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DESSE Jean-Michel, FURGEROT Jean-Marc, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HOCQ René (à partir de la question 9), JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MAESELE Fabrice, MARIINI Laetitia, MATTON Claudette, NEVEU Jean, OPIGEZ Dorothee, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

BOSSART Steve donne procuration à DE CARRION Alain, CHRETIEN Bruno donne procuration à THELLIER David, MEYFROIDT Sylvie donne procuration à OGIEZ Gérard, CLAIRET Dany donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, DEFEBVIN Freddy donne procuration à BARROIS Alain, DELPLACE Jean-François donne procuration à LECONTE Maurice, GAROT Line donne procuration à HOCQ René (à partir de la question 9), MACKÉ Jean-Marie donne procuration à SGARD Alain, MALBRANQUE Gérard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, MARCELLAK Serge donne procuration à TASSEZ Thierry, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESELE Fabrice, PHILIPPE Danièle donne procuration à OPIGEZ Dorothee, PRUVOST Marcel donne procuration à VOISEUX Dominique

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

LEMOINE Jacky, BERRIER Philibert, DEBUSNE Emmanuelle, DELECOURT Dominique, BECUWE Pierre, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josephe,

*DELEPINE Michèle, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, DOUVRY Jean-Marie,
FLAHAUT Jacques, HERBAUT Emmanuel, LEVENT Isabelle, MASSART Yvon, TAILLY Gilles*

Madame DERUELLE Karine est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
9 avril 2024

FONCIER ET URBANISME

REQUALIFICATION DE LA RUE LAVOISIER, ZONE INDUSTRIELLE N°1 A
LABOURSE ET NOEUX-LES-MINES - ACQUISITION DE TERRAINS A LA
SOCIETE IMHOTICS

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°4 : Accélérer les dynamiques de transition économique ;

Enjeu : Développer l'attractivité du territoire pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises.

Par délibération en date du 11 avril 2023, le bureau communautaire a approuvé le programme et l'enveloppe prévisionnelles des travaux de requalification de la rue Lavoisier, voirie desservant la zone industrielle n°1 sur les communes de Labourse et Noeux-Les-Mines.

Ce projet intègre également l'aménagement d'une liaison douce pour piétons et cyclistes, reliant la rue Lavoisier au pôle gare de Noeux-Les-Mines.

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération doit se rendre propriétaire de trois emprises propriétés de la société IMHOTICS, société civile ayant son siège 83, rue Jacques Dulud à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), représentée par M. Pascal ODE, en sa qualité de gérant.

Les emprises sises sur la commune de Labourse sont cadastrées section AH n°473p, 474p et 476p pour des surfaces approximatives de respectivement 168 m², 3 m² et 278 m², soit un total d'environ 449 m².

S'agissant de petites surfaces, en nature de voirie ou d'espaces verts et compte-tenu du montant des investissements engagés par la Communauté d'Agglomération pour cet aménagement visant à améliorer les conditions de circulation des usagers de la zone, les parties ont convenu de procéder à une acquisition à l'euro symbolique. La valeur du terrain étant inférieure au seuil de consultation obligatoire de 180 000 € HT, le Pôle d'évaluations domaniales n'a pas été consulté.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Economique et Transition Ecologique » du 25 mars 2024, il est proposé à l'Assemblée de décider l'acquisition à l'euro symbolique des terrains susvisés auprès de la société IMHOTICS et d'autoriser le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique de vente qui sera reçu par Maître Eric LASSUE, notaire à Noeux-Les-Mines, les frais notariés étant pris en charge par la Communauté d'Agglomération. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la cession ou de l'acquisition des biens immobiliers ou des droits réels immobiliers, de signer les actes qui en découlent et de procéder au paiement des frais et honoraires correspondants.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

DECIDE l'acquisition à l'euro symbolique des terrains appartenant à la société IMHOTICS, sis à Labourse, cadastrés AH n°473p, 474p et 476p, d'une superficie approximative de respectivement 168 m², 3 m² et 278 m², sous réserve arpentage, les frais notariés étant à la charge de la Communauté d'Agglomération.

AUTORISE le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique de vente qui sera reçu par Maître Eric LASSUE, notaire à Noeux-Les-Mines.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
La Vice-présidente déléguée,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **12 AVR. 2024**

Et de la publication le : **12 AVR. 2024**
Par délégation du Président,
La Vice-présidente déléguée,



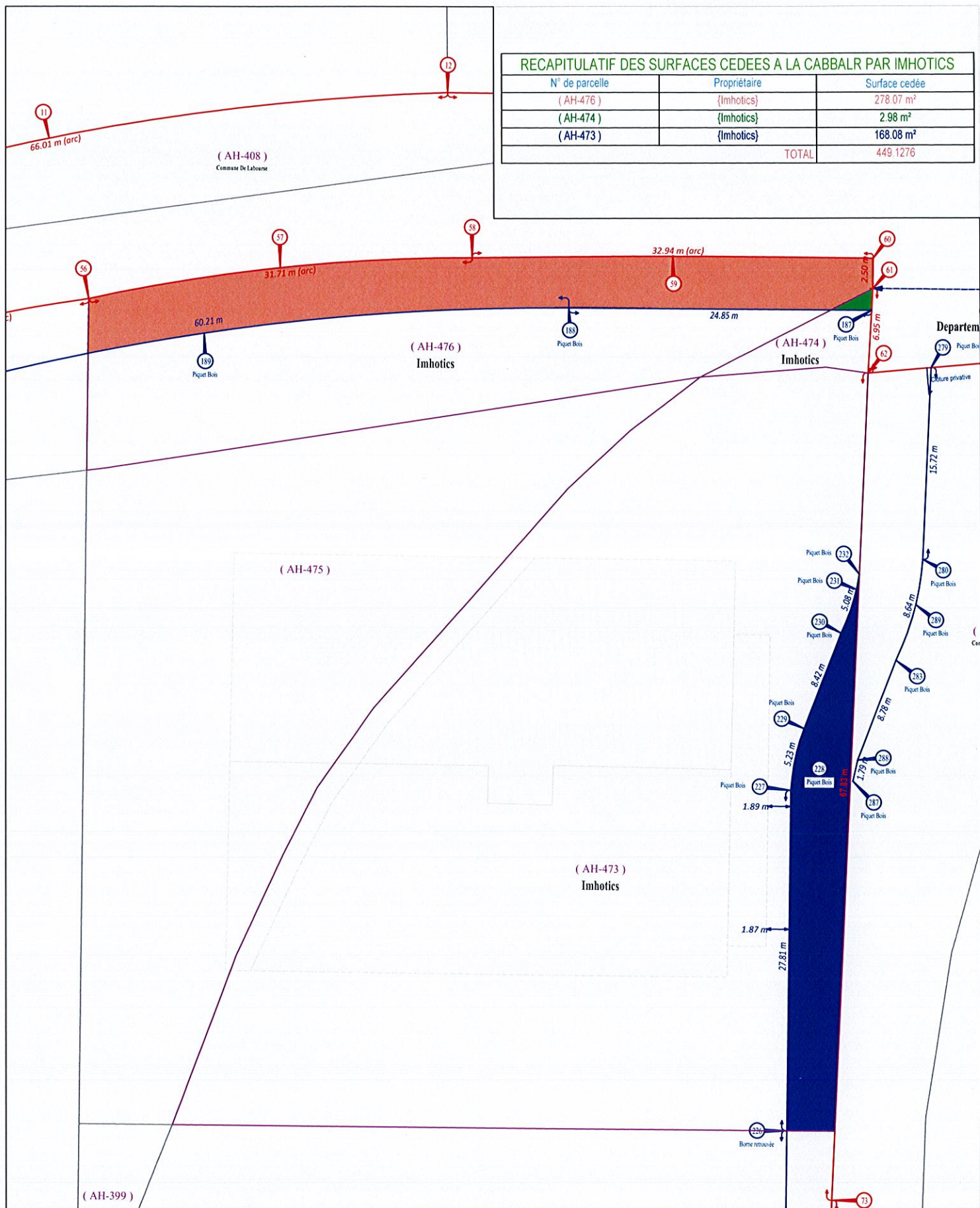
LAVERSIN Corinne



LAVERSIN Corinne

RECAPITULATIF DES SURFACES CEDEES A LA CABBALR PAR IMHOTICS

| N° de parcelle | Propriétaire | Surface cédée |
|----------------|--------------|---------------|
| (AH-476) | {Imhotics} | 278.07 m² |
| (AH-474) | {Imhotics} | 2.98 m² |
| (AH-473) | {Imhotics} | 168.08 m² |
| TOTAL | | 449.1276 |



SURFACES CEDEES à LA CABBALR PAR IMHOTICS

18 janvier 2024



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
 Artois Lys Romane